Pourquoi les plus riches profiteront plus longtemps de la retraite

lesoir.be/494056/article/2023-02-09/pourquoi-les-plus-riches-profiteront-plus-longtemps-de-la-retraite

9 février 2023

Selon Solidaris, les inégalités sociales de santé impactent l'accès à la retraite. Parmi les plus pauvres, un quart cotise pour finalement ne rien toucher.

Etre retraité est une chose, l'être longtemps et en bonne santé en est une autre. De ce point de vue, les plus pauvres ne sont pas sur le même pied que les plus riches. - D.R.

Info « Le Soir » - Chef du service Société
Par Eric Burgraff

Publié le 9/02/2023 à 06:00 Temps de lecture: 4 min

Le phénomène statistique est connu : l'espérance de vie à la naissance ne fait que croître depuis des décennies… Une bonne nouvelle pour tout le monde, particulièrement pour ceux qui restent en bonne santé. Une « moins bonne nouvelle » par contre pour la caisse des pensions qui doit assumer des périodes de paiement des retraites de plus en plus larges. C'est sur base de cette équation simplifiée que la Belgique – mais la France aussi dans une moindre mesure – revoit à la hausse l'âge d'accès à la retraite. Pour Solidaris par contre, l'équation précisément, est trop simpliste eu égard aux inégalités sociales de santé. Explications.

1

L’espérance de vie à la naissance

Un enfant né en 2022 peut espérer vivre jusqu’à 84 ans s’il est une femme, jusqu’à 80 environ s’il est un homme. « C’est sur base de raisonnements comme celui-là que l’Etat argumente pour relever l’âge de la retraite », pointe François Perl, conseiller stratégique chez Solidaris. « Or, c’est bien moins linéaire que cela ». C’est oublier par exemple que les gens nés au milieu des années 60 avaient à l’époque une espérance de vie de 67 ans (pour un garçon). Exactement donc le nouvel âge de départ à la pension pour les natifs de 1965. « Justifier le relèvement de la retraite des baby-boomers en utilisant l’espérance de vie à la naissance des enfants nés récemment n’est pas fondé sur la réalité de la situation », ajoute François Perl.

2

Décès prématuré

C’est oublier aussi que l’espérance de vie “en bonne santé” est moins favorable : en 2018, elle était de 63,7 ans pour les femmes et de 63,2 pour les hommes. « De plus, à 25 ans, les personnes ayant un diplôme de l’enseignement supérieur peuvent s’attendre à vivre encore 50 ans en bonne santé tandis que les personnes les moins instruites (jusqu’au secondaire inférieur) ne bénéficieront en moyenne que de 35 ans en bonne santé », indique Solidaris dans une étude statistique livrée au *Soir*. La suite s’inscrit dans la logique de ces données. Selon les calculs de la mutuelle socialiste, parmi les hommes les plus pauvres, seuls 73,1 % seront en vie au moment de leur retraite fixée à 67 ans (plus d’un quart mourra prématurément). Par contre, du côté des plus riches, au même âge, ils seront encore près de 9 sur 10 (86,9 %) à pouvoir solliciter la caisse de pension (13,1 % seront décédés).

3

Coût ou bénéfice

Tout cela a un coût, ou un bénéfice pour la sécurité sociale. Prenant en compte ceux qui, parmi ses 3,3 millions d’affiliés, décéderont prématurément à 67 ans, Solidaris estime que l’Etat économisera 179 millions d’euros en non-paiement de retraite. La mutuelle va plus loin : en appliquant à ses 5 % de membres les plus pauvres l’espérance de survie des plus riches, elle estime que les premiers ”perdent” ensemble, plus de 7 milliards d’euros sur la durée de la retraite. De quoi pointer des transferts illogiques entre classes sociales ? « Ce serait exagéré », relativise François Perl. « Disons que les 27 % qui décèdent prématurément auront cotisé, non pour eux, mais pour tous les autres. De plus, les plus riches cotisent davantage pour eux puisqu’effectivement, plus ils progressent en âge plus ils se retrouvent entre eux. Cela étant, ça n’a rien d’infamant. C’est le principe assurantiel des couvertures “maladie” ou “pension”. Profiter du fait d’avoir cotisé n’a rien de scandaleux, les uns ne prennent pas dans la poche des autres ».

4

Changer de paradigme

Rien de scandaleux mais Solidaris en profite pour appuyer là où ça fait mal. « On doit arrêter de penser que relever l'âge de la pension est la solution miracle. Il faut une approche beaucoup plus dynamique du système : en modulant par exemple les durées de carrière et en permettant à ceux qui ont eu des emplois plus pénibles ou une santé plus difficile de pouvoir partir plus tôt à la pension. On éviterait ainsi le report de charge : relever l'âge de la retraite a en effet pour conséquence de renvoyer des personnes vers d'autres régimes de sécurité sociale comme le chômage ou l'invalidité, sans impact sur le taux d'emploi ».

À lire aussi Le coût de la non-réforme des pensions

La pension, une ligne d'horizon qui a reculé

La retraite, cet âge doré comme le reflet d'un soleil couchant sur une mer d'huile… Cette conception a beaucoup évolué, ces dernières années. En effet, à l'instar de la ligne d'horizon, l'âge légal à partir duquel un travailleur est autorisé à décrocher a reculé à mesure que l'on avançait dans la décennie passée.

Les joies de la retraite se méritent de plus en plus. Comprenez qu'il faut travailler plus longtemps avant de pouvoir en profiter. - Belga.

Journaliste au service Politique
Par Pascal Lorent

Publié le 9/02/2023 à 06:00 Temps de lecture: 3 min

L'événement le plus mémorable, c'est évidemment le report de l'âge légal de la retraite décidé par le gouvernement Michel, sous la précédente législature : de 65 ans, il passera à 66 ans en 2025 et à 67 ans en 2030. Les conditions d'accès à la pension anticipée ont également été durcies. Il faut désormais afficher 60 ans et 44 années de carrière (bref, avoir commencé à travailler à 16 ans) ; 61 ans et 43 années ; 62 ans et 43 années ; ou 63 ans et 42 années. Enfin, il y a le régime des ex-prépensions, désormais appelées « régime de chômage avec complément de l'employeur » (RCC). Pour en bénéficier, il faut désormais cumuler, sauf exceptions, une condition d'âge (62 ans minimum, au lieu de 60 ans précédemment) et de carrière (40 années pour les hommes et, dès l'année prochaine, pour les femmes également). Quant aux crédits-temps de fin de carrière, leur accès est lié à une carrière d'au moins 25 années dans le régime salarié (au minimum à ¾ temps) pour pouvoir réduire son horaire de 1/5 ou ½ temps.

À lire aussi Nouvelle réforme des pensions: voici les plans sur la table du gouvernement
Ces restrictions avaient pour but d'augmenter le nombre de personnes âgées entre 55 et 64 ans au travail. Et cela semble avoir fonctionné. Au troisième trimestre de 2022, le taux d'emploi de cette tranche d'âge était de 56,4 %, ayant pratiquement gagné deux points de pourcentage en un an. Et cela alors que la tendance à la hausse est en cours depuis une décennie. Une situation forcément favorable pour les cotisations à la sécurité sociale et aux caisses des pensions.

Les malades de longue durée plus nombreux

Ce n'est toutefois pas la seule incidence de ce changement de législation. En effet, alors que les possibilités de décrocher s'éloignaient, un certain nombre de personnes ont dû opter pour une autre issue. Et des personnes usées prématurément par le travail ou éprouvant le besoin de ralentir ont alors choisi de faire constater cette usure physique ou psychologique par un médecin. Résultat : par un effet de vases communicants, le nombre de malades de longue durée a fortement augmenté depuis le milieu de la décennie passée. Fin 2021, le nombre de malades de longue durée était de 485.435 personnes (pour 404.657, cinq ans plus tôt). Une progression liée à l'explosion des maladies pour risques psycho-sociaux : dépression, burnout, etc. En réponse, le ministre de la Santé, Frank Vandenbroucke (Vooruit), a d'ailleurs fait approuver un plan de retour au travail des malades de longue durée. Un de ses objectifs est notamment d'identifier les personnes qui voudraient reprendre le boulot, afin d'identifier dans quelles conditions elles peuvent effectuer ce retour.

Par ailleurs, cette évolution amène inévitablement la question de la gestion de la carrière et de son atterrissage sur la table du gouvernement et du ministre fédéral de l'Emploi, Pierre-Yves Dermagne (PS). L'idée d'un décrochage progressif plutôt que d'un arrêt net des activités (sur le mode « on/off ») a fait son chemin. Il manque pour l'heure une approche d'ensemble, collective, pour offrir une transition douce entre la vie active et la retraite. Poindra-t-il à l'horizon avant 2024 ? Seule la Vivaldi le sait.

Aussi en Société

Un jeune sur trois souffre d’anxiété ou de dépression

Par Anne-Sophie Leurquin